DDTM du MORBIHAN
ARRIVÉE LE
17 AVR. 2019
SENB

Recyclage valorisation France
Région Grand Ouest

SUEZ RV OUEST GUELTAS

DDTM du Morbihan
Service Eau Nature et Biodiversité
Unité Nature Foret et Chasse
11 Bd de la Paix
BP 508
56019 VANNES cedex

Saint Grégoire, le 16 avril 2018
Expéditeur : Andréa Domankusic (Ingénieur Environnement) et Thierry Moyon (Responsable Ecopôle)
Objet : Complément à la demande de dérogation pour la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées.

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier du 11 mars 2019, vous trouverez ci-dessous les éléments complémentaires à notre demande d'effarouchement.

I – Liste des espèces présentent sur le site

Selon des études sur la qualité écologique de l'ISDND de Gueltas réalisées par le Muséum National d'Histoire Naturel en 2011 puis en 2016, respectivement 46 puis 47 espèces d'oiseaux ont été identifiés. Vous trouverez ci-dessous des extraits des rapports.

Extrait du point III (Résultats de l'inventaire faune, flore, habitats de l'IQE), a) descriptions des espèces observées du rapport de 2016 « **rapport SPN Décembre 2016, évaluation de la biodiversité des sites de SUEZ RVF – Indicateur de la Qualité Ecologique de l'ISD de Gueltas 2016** » (page 32) :

47 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site, appartenant à différents cortèges :

- 17 espèces liées aux milieux boisés : il s'agit principalement d'espèces communes se satisfaisant de boisement de petite superficie, comme le Merle noir (*Turdus merula*), la Mésange bleue (*Parus caeruleus*), la Mésange charbonnière (*Parus major*), le Pigeon ramier (*Columba palumbus*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*) et le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*) ;
- 15 espèces dites antrhopophiles : l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et du Martinet noir (*Apus apus*). **Deux autres espèces utilisent les déchets comme ressource alimentaire et ne sont pas nicheuses sur le site : il s'agit du Goéland argenté (*Larus argentatus*) et du Goéland brun (*Larus fuscus* ;**

- 5 espèces sont liées aux milieux aquatiques : il s'agit du Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), du Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*), du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), du Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*) et de la Foulque macroule (*Fulica atra*) ;
- 6 espèces sont associées aux milieux ouverts et bocagers : parmi lesquels l'Alouette des champs (*Alauda arvensis) ;*
- 4 espèces de friches et zones buissonnantes : notamment de l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), espèce thermophile de haies, landes, jeunes boisements et buissons appréciant les zones bien exposées et les terrains secs, ou du Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), qui niche dans divers milieux de landes et de prés ainsi que dans les friches ou en marge des cultures.

Extrait du point III (Résultats de l'inventaire IQE) du **rapport MHN IQE de Gueltas du 7 décembre 2011 « évaluation de la biodiversité des installations de stockage de déchets Gueltas »** :

Au niveau de la diversité de l'avifaune, 46 espèces d'oiseaux ont été observées sur le site. On peut distinguer plusieurs cortèges avec :

- Des espèces opportunistes, **qui profitent de l'ISD pour se nourrir, et en particulier des corvidés (Choucas des tours, Corneille noire) et des Laridés (Goélands argentés et bruns). Il ne s'agit pas d'oiseaux nicheur** ;
- Des espèces à affinités forestières, qui fréquentent les espaces boisés de l'ISD, ou la forêt de Branguily toute proche, ainsi que le bocage au sud du site. Il s'agit par exemple du Pinson des arbres, de l'Accenteur mouchet, des Mésanges bleues, charbonnières et à longue queue, du Geai des chênes ou encore du Pic noir. Cette dernière espèce, présentant un intérêt patrimonial, vient se nourrir dans la hêtraie mais ne semble pas se reproduire sur le site ;
- Des espèces de milieux ouverts, en particulier parcelles agricoles et prairies entrecoupées de buissons, haies et bosquets, comme le Faucon crécerelle, la Buse variable, le Bruant jaune, le Bruant zizi ;
- Des espèces inféodées aux milieux aquatiques, qui trouvent sur les bassins d'eau pluviale de l'ISD des conditions favorables à leur nidification, Canard colvert, Gallinule poule-d'eau ou Grèbe castagneux.

II – Bilan des actions d'effarouchement

La société Fauconnerie de l'Ouest était intervenu sur le site de Gueltas de 2005 à 2017.

Lors de la mise en place de la prestation en 2005, la société Fauconnerie de l'Ouest avait constaté une situation de nuisance très importante lors de laquelle il avait comptabilisé jusqu'à plus de 2000 goélands sur le site. Face à cette situation, ils ont mis en place une fréquence de travail d'une intervention par semaine. Grâce à ce modèle de fonctionnement, l'entreprise avait pu réduire de façon très importante la présence des oiseaux nuisible sur le site.

Depuis l'arrêt de la prestation, nous avons constaté un retour massif des oiseaux (goélands, mouettes).

La société Fauconnerie de l'Ouest a récupéré son autorisation pour la perturbation intentionnelle et nous souhaitons à ce titre être autorisé à faire appel à leurs compétences, en tant qu'entreprise spécialisée disposant d'une attestation de capacité, afin de continuer à lutter contre cette nuisance qui a un impact pour les salariés et les riverains.

III – Fréquence des passages

La solution actuellement retenue serait comme précédemment basée sur 1 intervention par semaine de 6h chacune.

Vous trouverez en annexe le devis fourni par Efaucon, disposant d'un certificat de capacité pour cette mission, indiquant les fréquences de passages prévus.

IV – Mesures de réduction préalable

Afin de réduire l'attractivité des mouettes et des goélands sur site, le site à mise en place les mesures suivantes :

- La diminution de l'ouverture des zones de déchets (casier réduit) afin de réduire au maximum la présence d'oiseaux ;
- Compactage des déchets après déchargement afin de diminuer la visibilité des déchets ;
- Mise en place d'une couche intermédiaire (terre, matériaux inertes) après les déchargements afin de diminuer l'accès aux déchets ;
- La mise en place de filet : un mode opération « mise en place des filets » est présent afin de limiter les envols de déchets et de réduire l'attractivité des oiseaux. Ces filets sont mis en place sur la base de la rose des vents à l'aval de l'alvéole de stockage et de la zone de vidage ainsi qu'entre la zone de vidage et la zone de stockage.

Malgré toutes les mesures techniques, humaines et financièrement réalisables, la présence de mouettes et de goélands reste une nuisance pour les salariés, l'hygiène et les populations avoisinantes.

V – Impact

1 – Les espèces identifiés au sein de la ZNIEFF 1 « bois et étang de branguily »

Selon l'inventaire INPN d'avril 2016[1], la ZNIEFF 1 « *bois et étang de branguily » est un site composé*

[1] Inventaire INPN d'avril 2016 - https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/530030164.pdf

« d'une succession de 4 étangs formés artificiellement sur le lit d'un affluent du ruisseau de la Belle-Chère. Les milieux patrimoniaux sont essentiellement situés sur les berges des étangs ou dans les pièces d'eau. Concernant la flore, 9 neuf espèces déterminantes ont été recensées (Elatine hexandra, Littorella uniflora, Luronium natans, Najas marina, Pilularia globulifera, Potamogeton nodosus et pusillus, Potentilla palustris et Myrica gale). Ces espèces (hormis Myrica gale) sont caractéristiques des gazons amphibies annuels septentrionaux, des communautés amphibies pérennes septentrionales et des végétations enracinées immergés, habitats déterminants des ZNIEFF ».

Selon la fiche de la ZNIEFF, « l'état de conservation de ces milieux est globalement bon ». « *Deux espèces d'amphibiens déterminants ont été recensés : le Lézard vivipare et le Triton marbré ainsi qu'une espèce de reptile, la Coronelle lisse (peu abondante et très localisée). La zone est propice aux amphibiens et au reptiles* ».

Au niveau des espèces (point 5.1 de la fiche) la présence d'oiseaux est faible. Les espèces déterminantes ou à statut réglementée sont principalement des ambiphiens, phanérogames et ptéridophytes et des reptiles.

Ainsi, on constate que la ZNIEFF est principalement constitué d'amphibiens et de reptiles et de peux d'oiseaux.

2 – Note d'incidence sur la ZNIEFF

En mai 2012 une note d'incidence sur le projet de la ZNIEFF avait été réalisé par Jean Pierre Ferrand, conseil en environnement. Cette note indique que « *la sensibilité principale de la ZNIEFF est celle des habitats formés par les ceintures de végétation hygrophile ou aquatique, y compris et notamment les groupements végétaux se développant sur les fonds exondés en période d'étiage* ».

« *La conservation de ces habitats et des espèces qui leur sont liées est conditionnée :*

- *par la préservation du caractère oligotrophe du milieu (pauvreté de l'eau en éléments nutritifs) ;*

- *par le maintien d'une fluctuation saisonnière du niveau des étangs, permettant le découvrement d'une partie du fond durant l'été ;*

- *par la préservation du caractère naturel des berges (pas d'endigages, de remblais, de fossés...)* ».

La note d'incidence prend en compte les perturbations auquel peut être impactés le milieu, il s'agit : « *la coupure de la continuité biologique du ruisseau, le réchauffement de l'eau, l'évaporation, la modification des peuplements piscicoles...* ». Elle indique également que la zone ne semble « *pas particulièrement concernée par les mouvements de personnes ou d'engins, les bruits, les odeurs ou les émissions lumineuses liés au fonctionnement d'un équipement tel que l'Ecopôle* ».

Ainsi, comme indiqué dans l'inventaire INPN, la ZNIEFF est principalement caractérisé par espèces vivants aux niveaux des étangs. De plus, notons que lors de l'étude d'incidence sur le projet de ZNIEFF des opérations d'effarouchement était déjà réalisé.

3 – Impact de l'opération d'effarouchement

Les espèces et habitats protéger par la ZNIEFF sont principalement des ambiphiens, repiles, phanérogames et ptéridophytes situées à proximité des étangs ou des boiseries. Les oiseaux corvidés ou laridés qui viennent se nourrir sur le site ne sont pas des oiseaux nicheurs. Ils sont présents sur le site uniquement pour se nourrir. Les espèces protégées par la ZNIEFF ne sont quant à elles pas situés à proximité des zones de déchets, contrairement aux mouettes et aux goélands. Ainsi, l'effarouchement n'aura pas d'impact sur les ambiphiens, repiles, phanérogames et ptéridophytes.

Notons que selon les études de biodiversité effectuées, les mesures à mettre en place pour favoriser les réseaux écologiques sont relatives à l'établissement d'un réseau de haies et de boisement au sein de l'ISD ainsi que la création de mares dans le réseau de zones humides. L'effarouchage n'aura pas d'impact sur la préservation des espèces et des habitats.

Enfin, les inventaires de qualités écologiques réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle respectivement en 2011 et en 2016 ne montre pas de modification du milieu. En 2011, l'indicateur de qualité écologique a défini une note de 50 (pour une note maximale de 100) qui s'explique par le faible nombre d'espèces et d'habitats naturels présentant un intérêt patrimonial présents sur le site.

En 2016, ce même inventaire a permis le calcul de l'Indicateur de Qualité Ecologique avec une valeur de 59 pour une note maximale de 100. Cette amélioration s'explique la une diversité élevée (nombre d'espèces, d'habitats et de micro-habitats), la présence d'habitats patrimoniaux sur de faibles superficies, ainsi que d'espèces patrimoniales et une fonctionnalité écologique moyenne avec une participation aux réseaux écologiques moyenne et une perméabilité assez satisfaisant.

Ainsi, l'impact des précédentes opérations d'effarouchement n'a pas diminuer la qualité écologique du site.

VI – Bilan annuel

Tel qu'indiqué dans le Cerfa de demande de perturbation intentionnelle nous réaliserons un bilan annuel.

La Fauconnerie de L'Ouest

CONTRAT D'EFFAROUCHEMENT (mis à jour le 15 avril 2019)

Entre :
La fauconnerie de l'Ouest, SARL au capital de 4500 € ayant son siège social au lieu dit « Le Collège » 44330 Vallet, immatriculé au registre du commerce de Nantes sous le numéro 477 791 081 00011, ci-après dénommée « F.D.O »,
D'une part,

Et :
SUEZ R&V OUEST, Mme Domankusic, dont le site se situe à : Branguily 56920 GUELTAS, ci-après dénommée « SUEZ R&V OUEST »

Article 1 – Objet du contrat
Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles F.D.O réalisera sa prestation auprès de SUEZ R&V OUEST

Article 2 – nature de la prestation
F.D.O s'engage à effectuer de l'effarouchement à l'aide de rapaces sur le site de SUEZ R&V OUEST. L'objectif est de déranger et mettre en fuite les oiseaux considérés comme « nuisibles » sur ce site. En accord avec la direction de SUEZ R&V OUEST, nous pourrons également utiliser d'autres moyens tels que les pistolets à fusées crépitantes. L'utilisation de tous moyens autres que les rapaces seront fait en accord avec la direction du site.

Article 3 – La désignation des « nuisibles »
F.D.O considère en nuisible, uniquement les oiseaux qui peuvent être effarouchés à l'aide de nos rapaces. La liste des oiseaux retenus comme « nuisibles » sur le site de SUEZ R&V OUEST: Les goélands argentés, les mouettes rieuses, les corneilles noires, les corbeaux freux, les pies, les étourneaux sansonnets.
Si d'autres espèces étaient amenées à provoquer des nuisances, leurs noms pourraient être rajoutés en accord avec F.D.O.
Dans la liste de ces oiseaux considérés comme nuisible pour SUEZ R&V OUEST certains sont classés dans les oiseaux protégés, en aucun cas F.D.O n'acceptera de procéder à la destruction de ces espèces.
Nous vous informons également que Serge Prévost, qui interviennent sur votre site, est piégeur agréé.

Article 4 – Responsabilité de F.D.O

La F.D.O s'engage sur une obligation de moyens : pour chaque intervention il sera prévu le nombre suffisant de rapaces, afin de garantir l'efficacité de l'intervention. Compte tenu que nous travaillons avec des animaux sauvages, pour lutter contre d'autres animaux sauvages, il réside dans nos interventions une part d'aléatoire, qui ne permet pas à la F.D.O de s'engager sur les résultats.

La F.D.O est assuré auprès de la compagnie d'assurance SATEC 10 rue de Châteaudun BP 295.09 75009 Paris sous le contrat numéro « AXA France 296 77 44 704 »

Article 5 – Durée du contrat et résiliation

Afin de sécuriser la relation avec SUEZ R&V OUEST, il n'est pas fixé de durée pour ce contrat, ni de préavis. Si SUEZ R&V OUEST était insatisfaite par les résultats de F.D.O, elle serait en droit de mettre fin à nos interventions sur simple demande. Dans le cas d'une rupture du contrat, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être exigée de la part de F.D.O ou de SUEZ R&V OUEST. En cas de rupture du contrat à l'initiative de F.D.O, il ne pourra pas non plus être demandé d'indemnité de quelque nature que ce soit de la part de SUEZ R&V OUEST.

Article 6 – Responsabilité de SUEZ R&V OUEST

SUEZ R&V OUEST s'engage à permettre l'accès à l'ensemble de son site au fauconnier. Afin de rendre nos actions plus efficaces, SUEZ R&V OUEST nous fournira tous les éléments qu'elle jugera utile de nous donner afin de mieux connaître les nuisances (ex : plage horaire ou se concentre le plus d'oiseaux, modification des lieux, modification du contenu des déchets traités, ….)

Article 7 Conditions financières

La F.D.O facturera les interventions réalisées en fin de mois dans le cadre d'une seule facture pour toutes les interventions réalisées sur le mois. Le paiement sera effectué sous un délai de 30 jours.

Le prix fixé pour les interventions de notre fauconnier professionnel est de 610 €/HT/l'intervention frais de déplacement inclus. Ce prix pourra être revenu chaque année dans le cadre d'une négociation avec SUEZ R&V OUEST.

Article 8 Fréquence des interventions et durées

La solution actuellement retenue est basé sur 1 intervention par semaine effectuées par notre fauconnier professionnel.

Le nombre d'intervention pourra donc être modifié en fonction des consignes et des accords passés avec SUEZ R&V OUEST. Les aléas climatiques pouvant perturber voir empêcher nos interventions, nous vous fournirons un planning de nos interventions qui pourra être modifié, toutefois nous mettrons tout en œuvre pour conserver des interventions espacées équitablement dans le temps.

Une intervention de notre fauconnier professionnel est basée sur un temps de travail de 6 heures sur le site.